

RÈGLEMENTS RANDO & CIE

A. Sécurité et règlement de la randonnée VTT

1. RANDO & COMPAGNIE est une randonnée organisée par la société JLFO Events. Aucun classement ne sera établi.
2. Le participant certifie pratiquer régulièrement une activité sportive et être totalement aptes médicalement à participer à cette épreuve et en assumer pleinement les contraintes et les risques. Il engage sa seule responsabilité dans le cas contraire. Le port du casque est obligatoire, tout participant sans casque sera exclu sans pouvoir prétendre au remboursement de son droit d'inscription.
3. Pour les mineurs âgés de 13 ans et +, accompagnement obligatoire par un adulte majeur responsable, également inscrit à « RANDO & COMPAGNIE » sur la même randonnée. Le nom de l'accompagnateur sera porté sur le bulletin d'inscription avec la signature du représentant légal valant autorisation de participer et acceptation de l'accompagnateur désigné. L'accompagnateur accepte cette responsabilité.
4. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Chaque participant devra être couvert par son assurance personnelle.
5. Le participant devra emprunter les itinéraires balisés sous son entière responsabilité.
6. Les heures de fermeture des parcours seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.
7. Le participant s'engage à respecter le code de la route. Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.
8. Le participant s'engage à respecter les sites traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisation.
9. Le participant s'engage à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'il devra alors signaler aux organisateurs en appelant le n° de téléphone de secours de la randonnée :XX XX XX XX XX.
10. Le participant qui quitte le parcours, le fait sous son entière responsabilité, sans recours possible ultérieur contre les organisateurs.
11. Toute personne est responsable de son matériel. En cas de vol, accident ou perte, la responsabilité de « RANDO & COMPAGNIE » ne pourra pas être engagée.
12. En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué.
13. L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et les horaires en cas de mauvais temps, d'évènement majeur ou de contraintes d'organisation.
14. Le poste de secours de la course peut-être contacté à chaque instant au :XX XX XX XX XX. Il sera noté sur la plaque de cadre fixé sur le vélo.
15. LE NON-RESPECT DE CE RÈGLEMENT ENTRAÎNE L'EXCLUSION DE LA RANDONNÉE.

RÈGLEMENTS RANDO & CIE

B. Sécurité et règlement de la randonnée Pédestre

1. RANDO & COMPAGNIE n'est pas une compétition mais une randonnée pédestre se déroulant sur le territoire de REYGADES et ses environs. Certaines portions du circuit sont non carrossables et en zones de partage avec les vététistes. Sur les portions ouvertes à la circulation, chaque participant est tenu de respecter le Code de la Route. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne.
2. L'inscription est personnelle. Tout inscrit rétrocédant son engagement à une autre personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière. L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.
3. En cas de force majeure, d'évènements climatiques, d'épidémies, de catastrophes naturelles ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la randonnée. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption ou d'annulation décidée par l'organisation.
4. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration de matériels ou d'équipements individuels des participants.
5. Toute personne mineure doit être accompagnée d'un adulte tout le long du parcours.
6. Les heures de fermeture des parcours seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.
7. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Chaque participant devra être couvert par son assurance personnelle.
8. Le participant s'engage à respecter les sites traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisation.
9. Chaque participant est supposé connaître les risques inhérents à la pratique de la randonnée pédestre. Son équipement doit être adapté à la météo du jour. Chaque participant doit marcher dans le cadre d'une gestion rationnelle de ses possibilités et sa forme physique.
10. Un bracelet est remis au départ à chaque participant.
11. Le participant s'engage à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'il devra alors signaler aux organisateurs en appelant le n° de téléphone de secours de la randonnée :XX XX XX XX XX. En l'absence d'information, les organisateurs se considèrent déchargés de toutes responsabilités vis-à-vis du participant.
12. Le poste de secours de la course peut-être contacté à chaque instant au N°XX XX XX XX XX Celui-ci sera inscrit sur le bracelet numéroté remis au départ de la randonnée.
13. LE NON-RESPECT DE CE RÈGLEMENT ENTRAÎNE L'EXCLUSION DE LA RANDONNÉE.

C. Charte de l'environnement du pratiquant pour la randonnée VTT et pédestre

Soucieuse du respect de l'environnement, d'une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers, des espaces naturels, la société JLFO Events édite une charte destinée à rappeler les principes de base à suivre avant de s'élancer sur les chemins et sentiers.

- Je respecte la nature, son environnement et les propriétés privées.
- Je roule ou marche impérativement sur les sentiers balisés et ouverts au public.

RÈGLEMENTS RANDO & CIE

- Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles de régénération.
- Je ne dérange pas la faune et reste discret si j'en croise sur mon parcours.
- Je reste courtois avec les autres usagers.
- Je respecte le code de la route en tous lieux et toutes circonstances.
- Je maîtrise ma vitesse et ne prends aucun risque inutile.
- Je porte toujours un casque en VTT.
- Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance, du trajet choisi.
- J'autorise la diffusion de toute image ou vidéo de ma personne, en tout ou en partie, individuellement ou avec d'autres images ou vidéos sur le site Web de JLFO Events jlfo-events.com et sur d'autres sites officiels, ainsi qu'à des fins médiatiques, y compris lors de présentations promotionnelles et de campagnes de publicité.
- J'autorise la société JLFO Events à me contacter, par email, courrier, sms.